

Conditions générales de vente

1 Généralités

Excepté des départs à ces dispositions indiquées expressément et dans l'écriture, les dispositions montrées ci-dessous s'appliquent à tous nos accords de ventes et aux accords qui se relient aux services avec nos offres. En passant sa commande l'acheteur déclare qu'il a accepté ces conditions des ventes.

2 Offre

Nos propositions sont faites sans obligation et ne lient pas. Nous sommes seulement liés par tous les accords signés par des intermédiaires, par leurs représentants, des voyageurs, des agents ou d'autres, et par n'importe quelles promesses faites par elles, si de tels accords et promesses ont été confirmés par nous dans l'écriture, même si une telle confirmation n'existait pas dans le passé. Nos listes des prix imprimées ne constituent pas une offre valide.

3 Prix

Tous nos prix de ventes sont hors TVA. Puisque ces prix sont sujets à la fluctuation occasionnée par, entre d'autres facteurs, les actions du fabricant, des changements des taux de change et/ou de droits d'entrée, comme change dans les taux chargés par des agents de douane et des transitaires, le vendeur pratiquera toujours les prix actuels courants. Des frais additionnels seront faits pour le courrier recommandé, le contre remboursement et la livraison exprès. Nous maintenons le droit de charger des coûts additionnels d'administration de 15 euro ; en ce qui concerne tous ordres dans la valeur de facture en-dessous de 250 Euro (excl. TVA).

4 La Livraison

Les délais de livraison sont toujours pour l'information seulement et sont sans obligation. Si le délai de livraison est excédé, l'acheteur n'a aucun droit à la compensation et/ou dégageant des limites de l'accord. Les marchandises voyagent toujours aux acheteurs possèdent le risque, même dans le cas de la livraison payée par chariot.

5 Force Majeure

Si, en raison des circonstances indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons pas rencontrer nos engagements, nous maintenons le droit de suspendre l'exécution de l'accord aussi longtemps que les circonstances en question continuent, ou bien de terminer l'accord au moyen d'un avis écrit au client. Une grève de main-d'oeuvre sera toujours considérée comme un exemple de force majeure.

6 Paiement

Tous les paiements doivent être faits à notre bureau de Asse ou à un compte bancaire au nom de LMC-Couplings. Nos factures sont des 30 jours payables après la date de la facture sauf d'accord différent. Cependant, nous maintenons le droit d'effectuer la livraison contre le paiement en espèces ou sur une base de contre remboursement.

Si l'acheteur se transfère sur le paiement, le montant est automatiquement augmentée par une compensation fixe et non diminuée égale à 15% du montant avec un minimum de 125 Euro , sans à être n'importe quel besoin de publier une notification de défaut, d'intérêt pénal stipulé de 1% par mois ou de 12% par ans sera chargée. Nous ne sommes pas obligés d'accepter le paiement au moyen de lettres de change, les frais escomptants seront également facturés et, à moins que par d'accord spécial, le recours au tiroir soit exclu. Nous ne pouvons pas garantir la présentation ponctuelle des lettres de change. L'acceptation outre des lettres de change ne provoque aucune novation de ou départ à la clause conditionnelle signataire autorisée. Les chèques et les lettres de change sont seulement valides en tant que des modes de paiement après leur encaissement. L'acheteur ne peut pas appeler un conflit avec le vendeur en tant que des moyens de refuser le paiement.

7 Plaintes

Une plainte peut seulement être effectuée si on l'annonce à nous par courrier recommandé dans les 5 jours de la réception des marchandises. Par le manque de faire ainsi, les marchandises sont considérées comme avoir été définitivement reçues, qui exclut n'importe quelle possibilité de déposer une plainte postérieure. Si, à notre avis, la plainte est justifiée ou si, dans le cas d'une action judiciaire, la légitimité de la plainte semble être saine, nous réservons bien pour choisir entre, d'une part, le paiement d'une égale raisonnable de compensation, au plus, à la valeur de facture des marchandises qui ont été fournies et avons été reconnus pour être remplacer insatisfaisant et, de l'autre, libre de ces marchandises après que leur retour en état original, à l'exclusion de n'importe quelle autre forme de compensation quelque (par exemple compensation pour la perte indirecte). N'importe quelle responsabilité occasionnée par des accidents aux personnes et/ou des endommages aux objets, machines, installations et bâtiments, aussi bien que n'importe quelle réclamation pour des endommages aux caractères professionnels, par lequel est signifié une erreur dans la livraison ou un défaut ou une insuffisance dans la conformité des marchandises à l'ordre original, au plus, ont comme conséquence le paiement de la compensation raisonnable n'excédant pas une quantité égale à la valeur de facture des marchandises fournies ou au dos de prise des marchandises fournies au prix de ventes ou en échange pour un remplacement.

8 Retour des marchandises

Les marchandises ne peuvent pas être retournées sans permission écrite. Si un retour des marchandises est fait auxquelles nous n'avons pas donné notre accord et nous néanmoins procédent accepter les marchandises concernées, une telle acceptation est sumit toujours à la réservation de toutes les droits et sans n'importe quelle admission de responsabilité. Les marchandises seront reçues et stocké avec le risque et les frais pour l'acheteur.

9 Transport

Des livraisons sont effectuées départ entrepôt sauf indication contraire par nous dans l'écriture. Nous garantirons dans aucun cas l'utilisation d'un moyen de transport particulier, que nous engageons seulement pour la convenance d'acheteurs et sans n'importe quelle responsabilité sur notre partie. Même dans le cas du chariot payer à la livraison, le risque et le danger de l'expédition demeurent avec l'acheteur.

10 Transfert de Propriété

Les marchandises livrées et non payées restent la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du prix. En cas de remise d'un chèque ou d'un effet de commerce, le paiement ne sera réputé réalisé au moment du règlement effectif. Les risques sont mis à la charge de l'acheteur dès l'instant que la marchandise quitte l'entreprise. L'acheteur devra assurer les marchandises situées dans ses locaux ou chantiers, à ses frais risques et périls, contre les risques de perte, détérioration, vol, destruction de marchandises. D'autre part il s'engage à réserver à titre exclusif, un emplacement pour leur stockage. Cette réservation sera matérialisée par tous les moyens de nature à faire apparaître la propriété de notre Société sur ces biens. Sauf utilisation immédiate dans le cadre de son exploitation normale, l'acheteur devra veiller jusqu'au transfert de propriété à bonne conservation des marchandises. L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous les moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédures équivalentes. Il devra, dès qu'il en aura en connaissance, en aviser notre Société pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts. En cas de situation financière difficile ou de redressement judiciaire, ou de liquidation judiciaire du client, notre Société pourra revendiquer le retour des marchandises dont elle est propriétaire à concurrence des stocks de produits disponibles, et sans que se soit nécessaire une quelconque procédure judiciaire. A défaut de paiement à la date d'exigibilité des sommes dues : soit la vente pourra être résolue de plein droit à la seule volonté de notre Société, ce qui entraînera la récupération des produits dont elle reste propriétaire à concurrence des stocks disponibles. Soit notre Société contraindra l'acheteur à l'exécution du contrat de vente.

11 Frais d'expédition

Pour l'expédition des marchandises, on charge une somme qui correspond au taux courant chargé par les expéditeurs utilisés par LMC-Couplings. Des frais séparés sont faits pour l'expédition exprès, en vrac ou expédition spécial.

12 Défaut

Si l'acheteur annule un ordre entièrement ou partiellement, ou, de plus, en cas de lui refusant d'accepter les marchandises, nous avons le droit à une compensation fixe de 25% de la quantité d'ordre, sans préjudice de notre droit de démontrer une plus grande perte.

13 Ajournement de la livraison

Avant d'envoyer la commande, nous prenons le droit pour demander une garantie bancaire pour que l'acheteur sache payer la facture, en cas négatives nous n'envoyons pas la commande ou demandons d'autre conditions de payement que prevenu.

14 Invalidité des conditions d'achats

Les conditions d'achats du client ne sont pas valable si nous n'avons pas donné notre accord par écrit ainsi que nous avons pas renvoyé une confirmation de commande.

15 Litiges

Pour toute contestation à l'exécution ou au règlement des commandes, le Tribunal de Commerce de Bruxelles est seul compétent.